



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2024-016

7.5.1 Demandes de subventions

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ESPACE JEUNES A CREST - ANNÉE 2024

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'Espace Jeunes à Crest une demande de subvention peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;

### DECIDE

**Article 1 :** de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'Espace Jeunes à Crest et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Pôle Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Regroupement	Montant HT	Recettes prévisionnelles sur les montants HT			
			CAF	%	CCCPS	%
Espace jeunes à Crest	Numérique - jeux vidéos - aménagement	1 359 €	680 €	50%	680 €	50%
	Aménagement extérieur	892 €	446 €	50%	446 €	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>2 251 €</b>		<b>1 126 €</b>		<b>1 126 €</b>

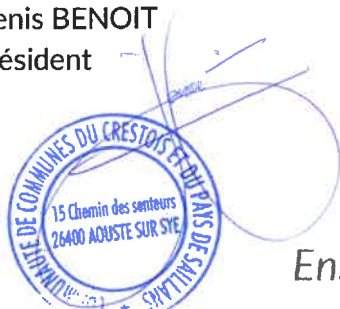
**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 11 AVR. 2024

Affichée le 11 AVR. 2024

Denis BENOIT  
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE